

République algérienne démocratique et populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique



جامعة قسنطينة 3
UNIVERSITE DE
Université Salah Boubnider Constantine 3

Institut de Gestion des Techniques Urbaines
« IGTU »



**Guide de rédaction des citations, appel de
citation et bibliographie**
Méthode Auteur / Date

Polycopié à l'usage des étudiants de graduation et de post graduation

Par : Dr. Roukia Bouadam. Ghat

2017-2018

SOMMAIRE

I. LES PRINCIPALES METHODES DE REDACTION DES REFERENCES4 BIBLIOGRAPHIQUES

- I.1 La méthode classique
- I.2 La méthode numérique
- I.3 La méthode Auteur/ Date
- I.4 Choix de la méthode de citation des références

II .LA CITATION5

- II.1 Définitions de la citation
- II.2 Types de citation
 - II.2.1 La citation textuelle
 - II.2.2 La citation indirecte ou paraphrase
- II.3 But de la citation
- II.4 La citation textuelle courte
- II.5 La citation textuelle longue
- II.6 L'introduction de la citation dans le texte
 - II.6.1 Première façon
 - II.6.2 Deuxième façon
- II.7 L'introduction de la paraphrase dans le texte
- II.8. Cas particuliers
 - II.8.1 Ajout à l'intérieur d'une citation
 - II.8.2 Suppression d'une partie à l'intérieur d'une citation
 - II.8.3 Citation à l'intérieur d'une citation
 - II.8.4 Citation citée par quelqu'un (source secondaire)
 - II.8.5 Cas de l'erreur grammaticale dans la citation
 - II.8.6 Cas de la citation en langue étrangère

I.9 Taux de citations dans la recherche

III. PRESENTATION DE L'APPEL DE CITATION DANS LE TEXTE11 Selon la méthode « AUTEUR DATE »

- III.1 L'obligation de citer
- III.2 Les différents cas
 - III.2.1 Cas ou il y a un seul auteur
 - III.2.2 Cas ou il y a deux auteurs
 - III.2.3 Cas de Trois Auteurs
 - III.2.4 Cas de plus de trois auteurs
 - III.2.5 Cas où l'auteur est un organisme
 - III.2.6 Cas d'un auteur et plusieurs publications de la même année
 - III.2.7 Cas où une citation renvoyant à plusieurs auteurs
 - III.2.8 Citation provenant d'internet

IV.. REDACTION DES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....15

IV.1 Définitions :

IV.1.1 La référence bibliographique :

IV.1.2 La bibliographie

IV. 2 Pourquoi rédiger une bibliographie ?

IV. 3 Comment rédiger une bibliographie ?

IV.4 Classement de la bibliographie Selon la méthode Auteur-Date

IV.4 Classement des références dans la bibliographie

IV.5 La ponctuation et la typographie dans la référence bibliographique

IV. 6 Rédaction de la référence d'un document imprimé

IV. 7 Rédaction de la référence d'un document électronique

V. LE PLAGIAT.....27

V.1 Définition du plagiat

V.2 Définition du plagiaire

V.3 Les différentes formes du plagiat

V.4 Le plagiat du point de vue juridique

V.5 Définition du plagiat selon la législation Algérienne :

V.5.1 Les différents actes du plagiat selon la législation Algérienne :

V.5.2 Les sanctions contre le plagiat selon la législation Algérienne

V.6 Comment éviter de plagier ?

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....30

Pour une recherche sans plagiat accidentel ou intentionnel.

Tout travail de recherche scientifique ne s'entame pas à zéro, comme si rien n'avait été fait auparavant. Il prend appui sur les résultats des travaux antérieurs et nécessite une recherche bibliographique considérable relative au sujet traité afin de pouvoir développer une réflexion personnelle.

De ce fait, la lecture de divers documents mérite d'être mise en évidence pour montrer la qualité et la crédibilité scientifique du travail de recherche.

La référence à ces documents doit se retrouver à la fois dans le texte à l'endroit où ils sont utilisés (les références dans le texte) et en fin de document sous forme de bibliographie.

Le présent manuscrit a pour intérêt de mettre à la disposition des étudiants de graduation et de post graduation un guide qui va les aider dans la rédaction des citations, appel de citation et liste de la bibliographie de façon homogène et normée.

Il existe plusieurs méthodes de rédaction des citations, appels de citations et liste bibliographiques notamment la méthode classique, la méthode numérique, méthode auteur date,...

Dans ce guide nous nous basons sur la méthode Auteur /Date dans la rédaction des appels de citation et la liste bibliographique.

Il vise aussi de faire éviter aux étudiants de tomber dans le plagiat accidentel ou intentionnel.

I. Les principales méthodes de rédaction des références bibliographiques

Dans un travail de recherche, les sources utilisées doivent être citées dans le texte et en références à la fin du document. Il existe différentes méthodes pour écrire l'appel de citation dans le texte. D'une manière générale on peut mentionner trois méthodes les plus utilisées:

I.1. La méthode classique (Notes en bas de page) :

Dans cette méthode la source est mentionnée dans des notes en bas de page. Cette méthode est surtout utilisée en arts, lettres, philosophie et histoire.

I.2 La méthode numérique :

Dans le texte rédigé, on insère des numéros entre parenthèses, crochets, ou en exposant après chaque citation directe ou paraphrase. Chaque numéro correspond à une référence bibliographique complète en fin de travail. Cette méthode est souvent adoptée dans les revues.

I.3 La méthode Auteur/ Date :

Dans cette méthode, la source est insérée dans le texte. Cette méthode est surtout utilisée en sciences naturelles, génie, sciences sociales, éducation, gestion et linguistique. Cette dernière tend à se généraliser.

I.4 Choix de la méthode de citation des références

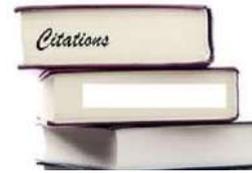
La présente méthode permet à l'étudiant, au chercheur et au rédacteur d'indiquer directement dans le texte la source d'une citation directe ou indirecte en donnant entre parenthèses le nom de l'auteur, l'année de publication et, lorsqu'on réfère à un propos, la page correspondante. Selon cette méthode, seules des notes de contenu (précisions, remarques, commentaires, etc.) sont regroupées dans les notes de bas de page. [16]

Dans ce manuscrit, nous proposons la méthode Auteur-Date. Cette dernière nous semble très commode parce qu'elle facilite le repérage et la citation des sources documentaires dans le corps du texte. Elle convient tout particulièrement aux travaux de recherche ; mémoire de Master, de Magister, de même qu'à la thèse de doctorat qui contiennent un grand nombre de renvois.

La rédaction des références est basée sur les normes internationales instaurées par L'AFNOR et l'ISO. Cependant, les pratiques restent multiples et plusieurs modèles de présentation des références Bibliographiques coexistent (MLA, lettres ; APA, psychologie ; Vancouver). [14]

Il est à noter qu'il n'y a pas une seule règle de présentation bibliographique, mais plusieurs et que l'homogénéité est une qualité essentielle pour n'importe quelle bibliographie.

Cependant pour citer une référence, il convient de présenter sa bibliographie de manière cohérente et de se tenir à une seule méthode et ne jamais changer de présentation au cours du travail.



II. LA CITATION

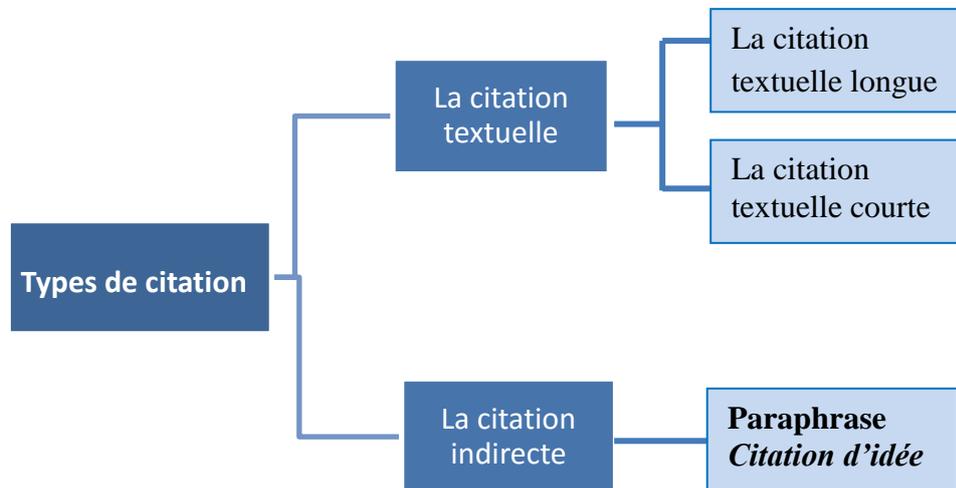
II.1 Définition de la citation : Qu'est qu'une citation ?

La citation est définie par plusieurs auteurs comme la reproduction d'un fragment ou passage tiré d'un ouvrage d'un auteur rapporté mot pour mot pour illustrer ou appuyer ce que l'on avance dans un travail. La citation dissimule l'appropriation des idées, des résultats et des inventions d'autrui.¹

La citation est la reprise exacte d'un passage (phrase, paragraphe) extrait d'un document qu'il soit sous format papier ou sous format électronique. [22]

II.2 Types de citation :

Il existe deux types de citation :



II.2.1/ La citation textuelle :

« Une citation est textuelle lorsqu'on reprend exactement ce qu'un auteur a écrit » [13]. On distingue :

- La citation textuelle courte ;
- La citation textuelle longue.

II.2.2 La citation indirecte ou paraphrase : appelée aussi citation d'idée

Une citation est indirecte ou hors texte lorsqu'on emprunte une idée ou un commentaire à un auteur. La paraphrase est la reformulation d'une idée provenant d'un auteur. C'est un paragraphe intégré dans le texte écrit par l'auteur pour faciliter la lecture tout en s'appuyant sur les idées d'un autre auteur sans l'utilisation des mêmes mots. [13]

¹ La définition de la citation , types, but, etc sont tirées de plusieurs sources (cf bibliographie)

Son utilisation est importante, car elle montre qu'on a vraiment compris ce que l'auteur a voulu dire. De plus, elle permet de mettre en valeur son propre style d'écriture, car ce sont ses mots et non ceux de l'auteur qui apparaissent sur la page.

II.3 But de la citation:

Plusieurs raisons caractérisent le recours à la citation:

- Renforcer l'impact d'un texte par l'expression d'un auteur de quelque renommée ;
- Illustrer ce que l'on avance dans un travail ou appuyer le développement d'une idée ;
- valoriser son propre travail et soutenir l'argumentaire;
- Démontrer un sens de l'éthique professionnelle ;
- Confirmer la connaissance de votre sujet ;
- Faciliter le repérage des sources par le lecteur ;
- Développer son expertise de recherche.
- Eviter le plagiat.

II.4 La citation textuelle courte :

Règles générales à respecter pour la citation textuelle courte:

- La citation doit être insérée dans la logique de la phrase,
- La citation doit être recopiée très exactement. Il faut insérer la citation dans le texte, précédée et suivie de guillemets : « **citation** ».
- Si on ne cite pas la phrase entière, la partie manquante doit être remplacée par des points de suspension entre crochets (ex 2 : citation [...] suite de la citation).
- La ponctuation qui appartient à la citation se place avant les guillemets fermants, ex 3, 4, 5 : « **citation ?** », ou « **citation.** », etc.

Exemple 1: Citation

Cette dernière a su garder un poids économique important dans la ville où
« **les fonctions vitales de la ville restent largement fixées dans la médina.** », malgré plusieurs tentatives de déconcentration.

Exemple 3: Ponctuation

La démolition ou « **la non-conservation ne revient elle pas à nous priver de racines et de mémoires indispensables à l'innovation ?** ».

Exemple 4: Ponctuation

Dans un questionnaire on a demandé aux citoyens : « **pensez-vous que les déchets ménagers posent un problème au niveau de votre quartier ?** »

II.5. La citation textuelle longue :

Pour certains la citation est considérée longue si elle dépasse trois lignes, pour d'autres si elle dépasse cinq lignes, alors que pour d'autres, la citation est considérée longue si elle dépasse huit lignes... C'est une question de jugement. L'essentiel est, une citation longue forme un paragraphe autonome. [36].

Règles à respecter pour la citation textuelle longue

- Former un paragraphe autonome,
- Etre présentée en retrait avec des marges de 1 cm de part et d'autre par rapport au texte principal;
- Etre suivie de la mention de la source (Nom, année, p.).
- Etre détachée du texte, précédée et suivie de guillemets, **ou**
- Paragraphe donnée en caractères italiques **ou bien**
- Paragraphe en caractère 10 à simple interligne,

Exemple : Etre détachée du texte, précédée et suivie de guillemets [36].

« La dimension symbolique met en relation entre elles les autres dimensions de la centralité; elle permet que la valeur et le sens accordés à un lieu et à son aménagement par un acteur s'insèrent dans le système social de valeur et de signification. La dimension symbolique permet de comprendre, de reconnaître et de produire la centralité» (Monnet, 2000, p.216).

Exemple : Paragraphe donnée en caractères italiques [36].

La dimension symbolique met en relation entre elles les autres dimensions de la centralité; elle permet que la valeur et le sens accordés à un lieu et à son aménagement par un acteur s'insèrent dans le système social de valeur et de signification. La dimension symbolique permet de comprendre, de reconnaître et de produire la centralité (Monnet, 2000, p.216).

Exemple : Ce paragraphe en caractère 10 à simple interligne [36].

La dimension symbolique met en relation entre elles les autres dimensions de la centralité; elle permet que la valeur et le sens accordés à un lieu et à son aménagement par un acteur s'insèrent dans le système social de valeur et de signification. La dimension symbolique permet de comprendre, de reconnaître et de produire la centralité (Monnet ,2000 :216).

II.6 L'introduction de la citation dans le texte :

Comment écrire les citations dans le texte ?

L'introduction de la citation dans le texte peut se faire de deux façons :

II.6.1 Première façon :

L'introduction se fait par l'utilisation d'une phrase d'introduction et des deux points (:) :

Exemple :

Ex/ Les professionnels de l'aménagement dénoncent la stérilisation de la ville historique en soulignant que : « patrimonialiser peut figer la ville historique, ce qui contredit la sédimentation urbaine » (Masbungu, 1998 :3)

II.6.2 Deuxième façon :

L'introduction se fait par l'insertion de la citation dans la logique de la phrase.

Exemple:

Il se trouve que la réflexion sur l'espace historique se borne entre la vision de ceux qui, « préconisaient la muséification du tissu ancien, [...] et ceux qui se penchent sur l'invention et l'adaptation de l'espace aux nouveaux besoins » (Giovannoni, 1998, p.35).

II.7 L'introduction de la paraphrase dans le texte :

L'introduction de la paraphrase se fait par plusieurs formes tout en indiquant l'auteur qu'on paraphrase Ex : 'Selon X', suivant les écrits de X ou 'D'après X'.

Exemple 1:

D'après les propos de F. Ascher, il s'agit d'une révolution urbaine moderne, la troisième après celle de la ville classique et de la ville industrielle, il souligne que la société doit se doter d'instruments nouveaux pour essayer de maîtriser cette révolution urbaine, d'en tirer parti et d'en limiter les dégâts éventuels.(F.Ascher, 2010).

Exemple 2:

Selon les déclarations du ministre des Finances, « *l'Algérie traversera cette période difficile* sans de graves conséquences sur le citoyen » [32].

Cependant, la source doit être mentionnée dans tous ces cas

II.8. Cas particuliers :

II.8.1 Ajout à l'intérieur d'une citation :

Quand on rajoute une explication ou tout renseignement dont le lecteur peut avoir besoin pour bien comprendre la citation, le rajout doit être inséré entre crochets [...]:

Exemple :

« Dans ce pays [La Suisse], on compte plusieurs régions linguistiques ».[36]

II.8.2 Suppression d'une partie à l'intérieur d'une citation

Exemple : Partie manquante de la citation

Le renouvellement urbain « semble orienter les nouvelles modalités d'intervention dans la ville, [...] il s'agit là d'une politique globale de développement et de réaménagement à l'échelle de la ville et de l'agglomération »

II.8.3 Citation à l'intérieur d'une citation

Lorsqu'une citation contient une autre citation, cette dernière doit être encadrée de guillemets anglais : ("...") :

L'expression "sécurité d'emploi" est en voie de devenir un archaïsme, a dit la Conférencière. [36]

II.8.4 Citation citée par quelqu'un (source secondaire²)

Il ne faut pas confondre l'auteur du texte qu'on cite avec l'auteur qui l'aurait cité. Pour citer une citation dont la source originale n'est pas disponible, on doit utiliser des formules comme « cité dans » ou « cité par ».

Exemple :

«..... » (*Simon cité par kalika, 2005, p.58*).

Ceci veut dire qu'on a repris une citation de Herbert Simon, qu'on a trouvé dans l'ouvrage de Michel Kalika, publié en 2005, à la page 58.

Dans la bibliographie, indiquer seulement la source qui a été consultée et non la source de la citation déjà citée par quelqu'un.

II.8.5 Cas de l'erreur grammaticale dans la citation

Même si dans la citation on remarque une erreur grammaticale, il faut la recopié telle quelle. On ajoute « sic » qu'on met entre parenthèses : (sic)¹

Exemple :

« La ville est ambiguë: à la fois matrice et forme, constante et changeante, en perpétuelle métamorphose, mais étonnamment durable, plus durable que ses habitant¹, » (sic)

On note bas de page on précise l'erreur comme suit :

¹il manque un « s » au mot « habitant »

II.8.6 Cas de la citation en langue étrangère

Règles à suivre [36] :

- Si on utilise dans notre recherche un ouvrage dans une autre langue que la langue utilisée dans la rédaction du travail, il est recommandé de conserver les citations tirées de cet ouvrage dans leur langue originale.

² Source primaire = Tout document qui contient les idées originales d'un auteur.
Source secondaire = Tout document qui rapporte les idées originales d'un auteur.

- On peut citer un passage en langue étrangère si on sait que les lecteurs maîtrisent la langue de l'extrait. On emploie l'italique pour les citations dans les langues étrangères et entre guillemets.

Exemple: « *the earth is what we all have in common* ».

- Si l'on pense que la langue originale ne peut pas être comprise par les lecteurs, on doit essayer de trouver une traduction déjà publiée de l'extrait. Dans ce cas, il faut s'assurer d'indiquer dans la référence le nom du traducteur ainsi que les dates de publication et de traduction.

Exemple2: « *These measures will help to protect the environment* (Ces mesures permettront de protéger l'environnement) » (dictionnaire)

Si aucune traduction n'a été publiée, on doit traduire soi-même l'extrait. Il suffit de mettre sa traduction entre guillemets (« ») et d'indiquer la mention notre traduction ou traduction libre entre crochets []. Sans oublier d'indiquer la référence complète du document d'origine.

Lorsque la citation est longue, on présente, la traduction en note bas de page en indiquant la mention notre traduction ou traduction libre entre crochets.

Exemple :

« Climate change, Urbanization, Biotechnology, Those three narratives, still taking shape, are developing a long arc likely to dominate this century»³

Lorsque la citation est courte, on présente, si nécessaire, la traduction entre parenthèses, en caractères romains, avant le guillemet fermant.

Exemple : « *La fuente de energía diaria* (la source d'énergie quotidienne) ». [16]

II.9 Taux de citations dans la recherche

L'utilisation des citations doit se faire avec modération. Comme la citation sert à soutenir la réflexion, donc elle ne doit pas représenter une partie trop importante du travail de recherche.

Certain chercheur recommande qu'un maximum de 15 à 20 % du texte soit constitué de citations.

³ Changement climatique, Urbanisation, Biotechnologie, ces trois récits, toujours en train de se dessiner, développent un long arc susceptible de dominer ce siècle. [Notre traduction].

III. PRESENTATION DE L'APPEL DE CITATION DANS LE TEXTE SELON LA METHODE « AUTEUR/ DATE »



III.1 L'obligation de citer : Dans quel cas on doit citer la source?

- Lorsqu'on rapporte mot à mot ce que quelqu'un d'autre a dit ou écrit,
- Lorsqu'on paraphrase, c'est-à-dire met dans ses propres mots, ce que quelqu'un d'autre a dit ou écrit.
- En plus des passages tirés d'ouvrages, on doit citer les sources des photographies, images, données, statistiques, graphiques qui sont intégrés dans un document. Que ce soit la source utilisée soit un document publié ou non publié, un document imprimé ou disponible sur Internet, protégée par le droit d'auteur ou du domaine public.

Règles générales

Chaque citation doit être reprise entre guillemets, suivie de la référence auteur, date, et du n° de la page dont elle est extraite. On insère la source dans le texte du travail lui-même. Trois éléments essentiels de la référence doivent être mentionnés:

- Le **nom** de l'auteur (sans le prénom) ;
- **L'année** de parution de l'ouvrage ;
- **La ou les pages** auxquelles la citation renvoie ;
- Les informations sont séparées par des virgules.

Ces éléments sont mis entre parenthèses et s'intègrent directement dans le texte selon des formes suivantes.

III.2 LES DIFFERENTS CAS :

III.2.1 Cas où il y a un seul auteur

On insère la citation suivie de sa référence dans le texte comme montre l'exemple suivant.

Cas où l'auteur n'est pas cité dans le texte

Exemple :

Cette dernière a su garder un poids économique important dans la ville où « **les fonctions vitales de la ville restent largement fixées dans la médina.** » (Cote, 1974, p.1), malgré plusieurs tentatives de déconcentration.

Cas où l'auteur est déjà cité dans le texte

On insère la citation suivie du reste de sa référence (année et page) dans le texte comme montre l'exemple suivant :

Exemple :

En ce qui concerne le poids de la médina de Constantine, **Marc Cote** confirme que « **les fonctions vitales de la ville restent largement fixées dans la médina.** » (1974, p.1), malgré plusieurs tentatives de déconcentration.

Cas ou l'auteur et la date sont déjà cités dans le texte

On insère la citation suivie de la page de référence dans le texte comme montre l'exemple suivant :

Exemple :

Comme le fait très justement remarquer **Marc Cote** dans son ouvrage paru en **1974** que « **les fonctions vitales de la ville restent largement fixées dans la médina.** » (p.1), malgré plusieurs tentatives de déconcentration.

III.2.2 Cas ou il y a deux auteurs

Quand la citation revient à deux ou trois auteurs, on indique leur nom en utilisant la conjonction « **et** », entre les deux derniers auteurs même si les noms sont en langue étrangère.

Cas ou les deux auteurs ne sont pas cités dans le texte

Exemple :

Le monument est « une notion formée depuis un quart de siècle chez les archéologues britanniques, mais il ne conduisait pas à la vue large des époques de la civilisation, répandue en Italie » (**Babelon et Chastel, 2000, p.71**).

Cas ou les auteurs sont cités dans le texte

Exemple :

Comme le définit **Babelon et Chastel**, le monument est « une notion formée depuis un quart de siècle chez les archéologues britanniques, mais il ne conduisait pas à la vue large des époques de la civilisation, répandue en Italie » (**2000, p.71**).

Cas ou l'année et les auteurs sont cités dans le texte

Exemple :

Dans leurs ouvrage paru en **2000**, **Babelon et Chastel** définissent le monument est « une notion formée depuis un quart de siècle chez les archéologues britanniques, mais il ne conduisait pas à la vue large des époques de la civilisation, répandue en Italie » (**p.71**).

III.2.3 Cas de Trois Auteurs

Exemple :

«L'histoire urbaine de chaque ville [...] montre que celles-ci interviennent toujours au moment où la ville, pour faire face aux mutations intervenues dans la formation économique doit procéder à une remise en ordre de son centre» (**Huet, Péron et Sauvage, 1977, p.99**).

Cas où les trois auteurs sont cités dans le texte

Dans le texte on mentionne le nom du premier auteur et ses collaborateurs

Exemple :

Huet et ses collaborateurs ont montré que «L'histoire urbaine de chaque ville [...] montre que celles-ci interviennent toujours au moment où la ville, pour faire face aux mutations intervenues dans la formation économique doit procéder à une remise en ordre de son centre» (1977, p.99)

III.2.4 Cas où il a plus de trois auteurs

Pour alléger le texte on mentionne le premier auteur suivi de « et al. », qui est l'abréviation de l'expression latine *et alii*, qui signifie «et les autres». Cette expression (*et al.*) permet donc de citer une source sans énumérer tous les auteurs. Par contre dans la note bibliographique on mentionne les noms de tous les auteurs. [8b]

Exemple :

En effet : « Les trente années qui suivent la Deuxième Guerre mondiale sont marquées par la fin des grands empires coloniaux européens mis en place depuis l'époque des grandes découvertes du XVI^e siècle et particulièrement au cours du XIX^e siècle. » (Langlois *et al.*, 1994, p. 389). [8b]

III.2.5 Cas où l'auteur est un organisme

S'il s'agit d'un organisme, on écrit au long la première fois qu'on le cite, et en abrégé les fois suivantes.

Exemple : *Organisme cité la première fois*

Au niveau de la wilaya de Constantine le programme de l'amélioration urbaine a touché globalement 106 projets dont 40 de type grands ensembles, 37 de type lotissements, 21 de type anciens tissus urbains coloniaux, 08 de type tissus spontanés. » (Direction d'urbanisme, d'architecture et de construction, 2014). Quant on cite le même organisme pour la deuxième fois on le présente comme suit : (DUAC, 2014).

III.2.6 Cas d'un auteur et plusieurs publications la même année

Si un auteur a plus d'une publication la même année : pour les différencier, ajouter à la suite de la date, les lettres a, b, c, etc. Cette mention de « a » ou « b » doit être reportée dans la bibliographie finale

Exemple :

Cette démarche.....selon (Comby J. *et al.*, 2002 a)

Le renouvellement urbain(Comby J. *et al.*, 2002 b).....

III.2.7. Cas ou une citation renvoyant à plusieurs auteurs

Si une même citation ou information renvoie à plusieurs auteurs, on inscrit ces auteurs à l'intérieur d'une même parenthèse en séparant les informations par un point-virgule.

Exemple 1:

Pour certains auteurs (Piron O., 2002 ; Comby J., 2001) en effet, le renouvellement urbain suppose un changement d'usage et une rupture avec la situation et les usages antérieurs.

Exemple 2 :

Certains chercheurs, se basent sur la logique historique qui a formée l'espace urbain des villes en considérant ce dernier est comme un palimpseste, continuellement gratté, effacé, modifié, réutilisé (André Corboz, 1983 ; P., René, Lemas, 1998).

III.2.8. Citation provenant d'internet

Règles générales [30]

- Pour les citations provenant d'un site Internet, qu'elles soient directes ou indirectes, aucune pagination n'est indiquée.
- Si tous les éléments de référence à la citation sont disponibles, on applique les mêmes règles que pour un document imprimé.
- Pour les sites Internet, il arrive fréquemment qu'il n'y ait pas d'auteur. Dans ce cas, on indique le nom du site Internet et la date de création/mise à jour dans la citation.
- Dans le texte, on cite un site internet comme un livre.
- Entre parenthèses, on indique le nom de l'auteur ou de l'organisme concerné, ainsi que la date de la dernière mise à jour du site.
- S'il n'y a aucun auteur mentionné, on indique l'organisme ou la personne morale responsable de la production du document (page Web, site, etc.).
- Date : Inscrire la date de mise à jour ou de copyright si c'est la seule qui est indiquée. S'il n'y a aucune date, il faut inscrire s.d. (pour sans date)

Exemple :

« Le musée national des antiquités est le plus ancien musée d'Algérie. Son contenu historique et archéologique témoigne que la terre d'Algérie est sans doute l'une des plus riches du bassin de la méditerranée. » (Ministère de la culture, 2016)

IV. REDACTION DES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES⁴



IV.1 Définitions :

IV.1.1 La référence bibliographique :

Est l'ensemble des éléments de données nécessaires pour identifier un document ou une partie de document de tout type, sur tout support (livre, article, site web, etc.). Elle varie selon le type de document utilisé dans la recherche : ouvrage, articles, congrès,...) et le support (papier, en ligne, cédérom,...) du document auxquels elle se rapporte.

IV.1.2 La bibliographie :

Est une liste de l'ensemble des documents consultés pour la réalisation de la recherche. Elle doit réunir l'ensemble des sources imprimées et numérisées que le chercheur a utilisé pour la réalisation de son travail.

- Elle doit nécessairement être insérée à la fin du manuscrit.
- Elle est composée de références bibliographiques citées dans le texte qu'elle que soit leur nature (les ouvrages de référence, livres, articles de périodiques, études, articles de revues documents électroniques et audiovisuels etc.).

IV.2 Pourquoi rédiger une bibliographie ?

Pour reconnaître les personnes qui ont développé les idées sur lesquelles s'appuie le travail de recherche et pour permettre d'identifier, de retrouver et de consulter facilement un document. Trois raisons conditionne la rédaction d'une bibliographie:

- **La première raison** est liée au droit d'auteur c'est-à-dire au respect des auteurs.
- **La deuxième raison** est pour montrer la qualité du travail et en permettre sa vérification en répertoriant les documents utilisés, donc lus.
- **La troisième raison** est pour identifier sans aucune ambiguïté le document décrit (fournir suffisamment d'éléments d'identification au lecteur pour qu'il puisse le rechercher et le localiser facilement).

Cette pratique répond non seulement à un principe de rigueur scientifique et d'intégrité académique, mais aussi à l'obligation de reconnaître l'origine des écrits dans le respect de la Loi sur le droit d'auteur. Elle permet aussi de donner de la crédibilité au travail.

IV.3 Comment rédiger une bibliographie ?

La bibliographie s'insère à la fin du travail dans un chapitre à part et se présente par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Tous les documents lus et explicitement cités dans le travail doivent y être mentionnés. Et, à l'inverse, toutes les références inscrites dans la bibliographie doivent être citées dans le texte.[25]

Dans la bibliographie, la place de la date dans la référence bibliographique change selon le système de note adopté. La date se trouve :

- Après l'auteur dans le système auteur/date
- Après l'éditeur dans le système notes bibliographiques de bas de page.

⁴ Les informations concernant la bibliographie sont tirées de plusieurs sources (cf bibliographie)

IV.4 Classement des références dans la bibliographie :

D'une manière générale le classement de la bibliographie le plus fréquent se fait [19]:

- Par ordre alphabétique d'auteur
- Par ordre chronologique
- Par thème (communication, management...)
- Par catégorie de document (monographies, thèses, articles, congrès...)
- Par ordre numérique : classement par ordre d'apparition dans le texte

IV.4.1 Classement de la bibliographie Selon la méthode Auteur-Date :

Dans la méthode « Auteur Date », le classement se fait :

- Par ordre alphabétique du nom de famille de l'auteur ou du premier auteur, s'il y en a plusieurs.
- Si on cite deux ouvrages du même auteur, on doit les classer par ordre chronologique.
- Si on cite deux ouvrages d'un auteur parus la même année, on les distingue en accolant un petit « a » et un petit « b » immédiatement après l'année (ex : 1998a, 1998b,) ou
- Si on a utilisé plusieurs ouvrages publiés par un même auteur avec des co-auteurs différents, on tiendra compte du nom de famille du deuxième auteur pour procéder au classement alphabétique.
- En l'absence d'auteur (si le document est anonyme), le classement se fait à partir du titre du document, sans tenir compte des déterminants « le », « la », « les » ou « l' » ; dans ces circonstances, la date sera insérée après le titre
- Si plusieurs documents d'un même auteur ont été utilisés : on les classe par ordre alphabétique du titre, sans tenir compte des déterminants « le », « la », « les » ou « l' » ; à partir du 2^e document du même auteur, il est possible de remplacer le nom de cet auteur par une ligne horizontale formée de six tirets : -----.

On ne tient pas compte du déterminant « Le » pour faire le classement.

Les six tirets remplacent le nom de l'auteur.

On ne peut plus utiliser les six tirets car il y a un 2^e auteur.

Seul le nom du 1^{er} auteur est inversé.

On prend le nom du 2^e auteur pour faire l'ordre alphabétique.

Duby, Georges. *Le chevalier, la femme et le prêtre : le mariage dans la France féodale*. Paris : Hachette, 1981.

----- *Le dimanche de Bouvines (27 juillet 1214)*. Collection Trente journées qui ont fait la France. Paris : Gallimard, 1973.

----- *Guerriers et paysans, VI^e-XII^e siècle : premier essor de l'économie européenne*. Paris : Gallimard, 1973.

Duby, Georges et Robert Mandrou. *Histoire de la civilisation française*. 3^e éd. Vol. 2, *XVIII^e-XX^e siècle*. Paris : Pocket, 1999.

Duby, Georges et Michelle Perrot, dir. *Histoire des femmes*. 5 vol. Paris : Plon, 1991-1992.

Source : Andre Laurendeau, [En ligne]. <http://www.claurendeau.qc.ca/normes-de-presentation/bibliographie-mediagraphie/mode-de-classement-des-references-dans-la-bibliographie>, (consulté le 01/12/2016)

IV.5 La ponctuation et la typographie dans la référence bibliographique:

Dans la rédaction des références bibliographique **la ponctuation** entre les différents éléments de la référence est laissée au libre choix du chercheur, établissement et directeur de mémoire ou de thèse.

Le principal est de choisir un système de ponctuation (points, deux points, virgules etc) et de s'y tenir à l'intérieur d'une référence (entre chaque zone) et d'une référence à l'autre.

De même, pour l'aspect **typographie**, si vous choisissez de mettre le nom de l'auteur en majuscules, tous les auteurs dans votre bibliographie devront apparaître en majuscules.

De même pour les titres ; si vous choisissez de mettre les titres d'ouvrages en italiques, entre guillemets ou soulignés, il faut garder la même typographie tout au long de votre bibliographie.

Exemples relatif à la ponctuation et la typographie :

EX 1 : NOM Prénom, date, *Titre de l'ouvrage*, Éditeur, Ville d'édition, Nombre de pages, Collection.

EX 2 : NOM, Prénom, date, *Titre de l'ouvrage*, Ville d'édition : Éditeur, Nombre de pages, Collection.

L'essentiel à retenir est :

- Utiliser un système cohérent de ponctuation et de typographie dans toute la liste de référence ;
- Séparer nettement chaque élément de l'élément suivant par un signe de ponctuation ou une variation typographique.

IV.6 Rédaction de la référence d'un document imprimé

Cas d'un auteur

NOM et Prénom, date. *Titre de l'ouvrage*, Ville d'édition, Éditeur, Nombre de pages.

Exemple :

CHOAY Françoise, 1992. L'allégorie du patrimoine, Paris, Seuil, 277 p.
YEDID Adam, 1989. *Centres historiques, méthodes d'analyse*, Paris, Les Éditions du STU, 110 p.

Cas de deux auteurs

NOM et Prénom du 1^{er} auteur, NOM et Prénom du 2^{er} auteur, date. *Titre de l'ouvrage*, Ville d'édition, Éditeur, Nombre de pages.

Exemple :

BABELON, Jean-Pierre et ANDRE Chastel, 1994. La notion de patrimoine, Paris, Liana Levi, 141 p.

Cas de trois auteurs

NOM et Prénom du 1^{er} auteur, NOM Prénom du 2^{me} auteur et NOM et Prénom du 3^{me} auteur, date. *Titre de l'ouvrage*, Ville d'édition, Éditeur, Nombre de pages, Collection.

Exemple :

ANDRE, Pierre, DELISLE, Claude, REVERET Jean-pierre, 2010. L'évaluation des impacts sur l'environnement, Presses inter Polytechnique, 398 p.

Cas de plus de trois auteurs

NOM et Prénom du 1^{er} auteur. et al. Date. *Titre de l'ouvrage*, Ville d'édition, Éditeur. Nombre de pages. Collection.

Exemple :

BAILLY A. et al. 1995, Représenter la ville, Economica, Paris, 112 p.

Cas d'Œuvre collective

COLLECTIF. Titre. Sous-titre. Mention d'édition, ville, éditeur, «nom de la collection», numéro, année, nombre de pages ou de volumes.

Exemple :

COLLECTIF, 2001. The encyclopedia Americana. Danbury, Conn., Grolier, 30 volumes.

Cas de livres sans mention d'auteur(s)

Titre. Sous-titre. Mention d'édition, ville, éditeur, «nom de la collection», numéro, année, nombre de pages.

Exemple :

Les récits de vie. Théories, méthode et trajectoires. Montréal, Éditions Saint-Martin, coll. «Éducation permanente», 1986, 180 pages.

Cas d'ouvrage de référence

NOM et Prénom, Année. Titre, Lieu de publication, Editeur, Nombre de pages.

Exemple1 :

MELANÇON, Benoît, 2004. Dictionnaire québécois instantané, Saint-Laurent, Fides, 234 pages.

Exemple2 :

BOUDON Raymond et BOURRICAUD François, 1986. Dictionnaire critique de la sociologie, 2e éd. rev. et augm., Paris, Presses universitaires de France, 714 p.

Cas d'un Chapitre tiré d'un ouvrage

NOM et Prénom, Année. Titre du chapitre, In NOM Prénom, dir., *Titre De L'ouvrage collectif*, Lieu D'édition , Editeur, Chapitre, Pagination de la contribution.

Exemple :

MOUSSEAU Jacques, 1971. A propos des enfants sourds : la pensée sans langage, dans BLANCHARD, Gérard et collab., Les langages de notre temps, Paris , C. E. P. L., p. 90-98.

Ouvrage collectif avec un(e) directeur (trice) de publication

NOM et Prénom, dir., date de publication. *Titre de l'ouvrage*, Ville d'édition, Éditeur, Nombre de pages.

Exemple :

BENOIT Denis, dir., 1995. *Introduction au Sciences de l'Information et de la Communication*, Paris, Les Éditions d'Organisation, 416 p.

Article dans une encyclopédie ou un dictionnaire

AUTEUR, année de publication de l'article. Titre de l'article, **In** : *Titre de l'encyclopédie*. Tomaison, Mention d'édition, Lieu d'édition : éditeur commercial, pagination.

Exemples :

« KELLNER Peter, 2012. Royaume-Uni. **In** : *Universalis 2012*. Paris :Encyclopaedia Universalis, p. 504-505. ». [21]

« Robert, P. (Ed.). (2010). *Le Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (nouv. éd.). Paris : Le Robert. »[18]

« Langues, 1992. **In** : *Le grand robert de la langue française : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Tome 5. Deuxième édition revue et enrichie par Alain Rey. Paris : Le Robert, p. 943-946. »[21]

Document où l'auteur est une institution

INSTITUTION, date de publication. *Titre*. Lieu d'édition : Éditeur, Nombre de pages, Collection.

Exemple 1 :

« UNESCO, 1996. *Congrès international sur les bibliographies nationales*, Paris, UNESCO, 377 p. » [9]

Exemple2 :

ADEF, 1998. *Reconstruire la ville sur la ville*. Paris, ADEF, 74 p.

Thèse, Mémoire, Rapport de stage

NOM, Prénom. *Titre de la thèse ou du rapport*. Niveau de la thèse : discipline. Lieu de soutenance : Etablissement de soutenance, année de soutenance, nombre de pages.

Exemple 1 : Thèse de Magister

BOUADAM Roukia, *La particularité et le devenir de la médina de Constantine*, thèse de magister, université de Constantine, département d'architecture, option urbanisme. 2002.279p.

Exemple : mémoire de Master

BOUKHENFOUF Djamilia, *La valorisation touristique du patrimoine Cas du chemin des touristes à Constantine*, mémoire de Master, institut de Gestion des techniques urbaine, option gestion des Collectivités locale et Gouvernance, 2016, 60 p.

Article publié dans une revue

NOM Prénom, Année de publication. Titre de l'article, *Titre de la revue*, vol, n°, p.

Exemple 1 :

BOUADAM Roukia, 2013. *Les conséquences de l'industrialisation sur l'environnement en milieu urbain, cas de la ville de Skikda* », revue Homme et la ville, n°7, pp 29-46.

Exemple 2 :

BOUADAM Roukia, 2013. *La revitalisation et la prise en charge de l'espace public à Constantine, cas de la cité du 20 août 1955*, revue sciences et technologie D n°37, pp 29-37.

Support de cours

NOM, Prénom. *Titre*. Edition. Lieu d'édition : Etablissement, année du cours, nombre de pages[2]

Exemple :

BOUADAM Roukia, 2014, les instruments d'urbanisme : contenu, élaboration et révision, institut de gestion des techniques urbaines, université Constantine 3, 2014, 68p.

NORME

EDITEUR de la NORME. *Titre de la norme*. Référence de la norme. Lieu d'édition : éditeur commercial, année de publication, nombre de pages.

Exemple :

« AFNOR. Références bibliographiques partie 2 documents électroniques, documents complets ou parties de documents. NF ISO 690-2 ; Z44-005-2. Février 1998. La Plaine Saint Denis : AFNOR, 2009, 18 p. » [6]

Exemple :

« ISO, 2008. *Isolation thermique des équipements de bâtiments et des installations industrielles - Méthodes de calcul*. NF EN ISO 1224, 18 p. » [22]

Brevets imprimé et électronique

Brevet papier

AUTEUR (Inventeur). Titre du brevet. Numéro du brevet. Date du Brevet

Exemple :

RENTZ, Alain. *Emballage souple pour produit alimentaire fluide*. Brevet FR2925465 (A1). 26 juin 2009. [21]

Brevet électronique

AUTEUR (Inventeur). Titre du brevet [en ligne]. Brevet numéro du brevet. Date du brevet. Disponible sur : URL (date de consultation).

Décret, Loi et Circulaire

AUTEUR (autorité d'édition), année de publication. *Titre*. Référence du texte, paragraphe ou article (facultatif)

Exemples : imprimé

- Ministère de L'habitat et de L'urbanisme, 2001. **Loi** n° 01-20 du 12 décembre 2001, relative à l'aménagement et du développement durable du territoire (JO n° 77 du 15.12. 2001).

- Ministère de L’habitat et de L’urbanisme, 1991. **Décret exécutif** n° 91.177 du 28 Mai 1991, modifié et complété, fixant les procédures d’élaboration et d’approbation du Plan Directeur d’Aménagement et d’Urbanisme (P.D.A.U) et le contenu des documents y afférents (JO n° 28 du 04.06.1991).

IV. 7 Rédaction de la référence d’un document électronique

La rédaction des références de document électronique selon C. Miconnet, A. Faller [13] précisent que les normes sont identiques que pour les documents sur supports papiers avec l’introduction des informations suivantes:

- « Le type de support ([en ligne], [forum de discussion])
- La date de consultation du document ([Consulte le jj/mm/aaaa])
- L’adresse de disponibilité du document (Disponible a l'adresse : URL)
- Si l'URL ne suffit pas à pointer sur la page citée, la faire suivre du chemin d'accès ».

Cas de la Thèse

AUTEUR. *Titre de la thèse*. [En ligne] Discipline. Lieu de soutenance : Etablissement de Soutenance, année de soutenance, Nombre de pages. Disponible sur : <URL> (date de consultation)

Exemple :

VERONIQUE Stein, 2003. La reconquête du centre ville : du patrimoine à l'espace public, [en ligne] thèse de doctorat, Université de Genève. Disponible sur : <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:184>, (consulté le 21/11/2016).

Cas de Mémoire Master et de Rapport de stage

AUTEUR. *Titre du mémoire ou rapport*. [En ligne]. Spécialité. Lieu de soutenance : Etablissement de Soutenance, année de soutenance, nombre de pages. Disponible sur : <URL> (date de consultation) [2]

Exemple :

Stéphanie DESNOGUES, Quelle place pour la franchise sociale dans l’aide au développement : le problème de l’eau potable dans les communautés rurales, [en ligne]. Management des organisations et des politiques publiques, L’Université de Paris-X, 2008,114, disponible sur : http://gdo-mopp.ensmp.fr/fic/memoire_sn.pdf, (consulté le 21/11/2016).

Mariem ZAIRI, Développement d’une base de connaissances interactive dédiée aux barrages, [en ligne]. Institut Supérieur d'Information de Modélisation et de leurs Applications, 2011, disponible sur : <http://motive.cemagref.fr/publication/PUB00033517.pdf>, (consulte le 21/11/2016).

Loi, décrets et arrêtés

AUTEUR. Titre. **[en ligne]**. Journal officiel, n° du JO, date de publication. Disponible sur : <URL> (date de consultation) [2]

Exemples :

- Ministère de L'habitat et de L'urbanisme, 2006. loi n° 06-06 du 21 Moharram 1427 correspondant au 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville, **[en ligne]**, journal officiel de la république algérienne n° 1512 safar 1427, du 12 mars 2006, Disponible sur : <http://www.sante.dz/jms2010/oms/loi06-06.pdf>, (Consulté le 15/11/2016).
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 2006. Décret exécutif n° 06-104 du 29 moharram 1427 correspondant au 28 février 2006 fixant la nomenclature des déchets, y compris les déchets spéciaux dangereux. **[en ligne]**, Journal officiel de la république algérienne n° 135 du 5 mars 2006, **disponible sur : [http:// www.sante.dz/jms2010/oms/dec06-104.pdf](http://www.sante.dz/jms2010/oms/dec06-104.pdf)**, (Consulté le 15/11/2016).
- Ministère de la culture, 2014. **Arrêté** du 20 Joumada Ethania 1435 correspondant au 20 avril 2014 portant plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques de Cherchell et de leurs zones de protection.. (Jo n°34 du 16 juin 2014). <http://www.joradp.dz/FTP/JO-FRANCAIS/2014/F2014034.pdf>, (consulté le 01/12/2016).

Cas de dictionnaire

NOM de l'auteur, prénom. (année de publication). *Titre du dictionnaire*. Lieu de l'édition : Éditeur.

Exemple :

Rey-Debove, J. & Rey, A. (Dir.). (2013). *Le Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française : version numérique*. Récupéré le 01.10.2016 de <http://pr.bvdep.com/>

Support de cours

NOM, Prénom. *Titre*. Edition. **[En ligne]**.Lieu d'édition : Etablissement, année du cours, nombre de pages. Disponible sur : <URL> (date de consultation)

Exemple :

Lionel Médini, 2015. Introduction à l'urbanisme et à l'urbanisation des SI, [En ligne], université Claude Bernard Lyon 1, http://iris.cnrs.fr/~lmedini/enseignement/CAHD/CM_CAHD_urbanisation.pdf, (consulté le 01/12/2016).

Cas d'un site web ou page dans un site Web

Cas du site Web :

AUTEUR (Organisme ou auteur personnel dans le cas d'une page personnelle). *Titre de la page d'accueil* [en ligne]. Disponible sur : <URL>. (Consulté le : jour, mois, année). [21]

Exemple :

Université Laval. Bibliothèque. *Site de la Bibliothèque de l'Université Laval*, [En ligne]. <http://www.bibl.ulaval.ca/> (Page consultée le 8 mai 1996).

Cas de la page dans un site Web

Auteur (Organisme ou auteur personnel dans le cas d'une page personnelle). *Titre de la page d'accueil*, [Type de support]. Adresse URL : fournir l'adresse URL de la ressource (date : jour, mois, année de la consultation par l'utilisateur)

Exemple :

CARON, Rosaire. *Comment citer un document électronique ?*. In : Université Laval. Bibliothèque. *Site de la bibliothèque de l'université Laval*, [en ligne]. Disponible sur : < <http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/doelec29.html> >. (Consulté le 22 novembre 2013).

Autres types de documents

1/ Carte, photographie, film, logiciel et autres

Les images, statistiques, graphiques et tableaux, y compris leur format, ne peuvent être utilisés sans la référence adéquate. [6]

Cependant, il n'est pas obligatoire de mettre les références des images en bibliographie à condition de les avoir mises soit en dessous de l'image insérée dans votre travail.

2/ Image dans une revue

AUTEUR de l'image. Titre de l'image. (Date de l'image) [Type d'image]. Titre du journal, date publication, vol, n°, page. [8a]

3/ Image dans un livre

AUTEUR de l'image. Titre de l'image. (Date de l'image) [Type d'image]. In : Auteur du livre. *Titre de l'ouvrage*. Lieu d'édition : Editeur, date publication, page. [21]

4/ CD, DVD, CD-ROM[6]

AUTEUR. *Titre du document* [**Support**]. Lieu d'édition : Editeur, année de publication. Durée.

Exemple : un article tiré d'un cédérom

VÉRON, Jacques. « Croissance démographique et développement durable », dans *L'état du monde 1981-1998*, [CD-ROM], Outremont, La Découverte/CEDEROM-SNI inc., 1998. [8b]

Exemple 2 :

AUDISIO Sylvain Ed. Le livre multimédia de la corrosion [CD-ROM]. Lyon : LPCI, INSA de Lyon, 1999. [5]

Exemple 3:

Yann Arthus Bertrand, Constantine vue du ciel. [video], Constantine : vidéo , aout 2013,4m56.

5/ Emission radio ou TV [6]

NOM du réalisateur. *Titre de l'émission*. [Enregistrement vidéo] [**En ligne**]. Date de diffusion, chaîne. Disponible sur : <URL> (date de consultation)

Le cas des prépublications (preprints) électroniques[6]

NOM, Prénom Titre de l'article. Titre de la revue (fac.) [**En ligne**]. Numéro (fac.) Année. Pages. Disponible sur :<URL> (date de consultation.). Identifiant (fac.) Nom de la revue ou elle doit paraître (fac.)

Exemple :

THOMAS, Pascal. A local form for the automorphisms of the spectral unit ball. *Pré-publication de l'Institut de mathématiques de Toulouse* [en ligne]. 2008, 4 p. Disponible sur :<<http://arxiv.org/abs/0801.3396> > (consulté le 7 avril 2001) Math.CV./0801.3396. [6]



V. . LE PLAGIAT

V.1 Définitions du plagiat⁵ : Qu'est-ce que le plagiat?

- **Le « plagiat » est le fait de** « copier un auteur en s'attribuant indûment des passages de son œuvre » (Petit Robert, 2007) ;
- **Le « plagiat » est le fait de** s'approprier les idées, les interrogations, les résultats de quelqu'un d'autre et de le présenter comme sien ; qu'ils soient publiés ou non, sans lui en reconnaître la paternité intellectuelle.
- **Le « plagiat » est le fait de** prendre des extraits de texte, des images, des cartes, des tableaux, des données, graphique, dessin, analyse, raisonnement, développement d'une idée, etc. figurant dans des travaux de recherche, rapports, livre, article et sur internet (provenant de sources externes) et de les intégrer dans le travail sans en mentionner la provenance (source) ;
- **Le « plagiat » est le fait de** résumer l'idée originale d'un auteur, s'approprier le travail créatif en l'exprimant dans ses propres mots, sans mentionner la source (par omission ou volontairement).
- **Le « plagiat » est le fait de** « paraphraser » ou de modifier le texte d'un auteur en remplaçant ses mots par des synonymes sans citation de la source.

« Plagier c'est :

- S'approprier le travail de quelqu'un d'autre et le présenter comme sien.
- Inclure dans son propre travail des extraits de textes (livres, articles, sites web) sans en mentionner l'auteur original.
- Modifier le texte d'un auteur en remplaçant ses mots par des synonymes.
- Reprendre l'idée originale d'un auteur et l'exprimer avec ses propres mots (reformulation), sans en mentionner la source.
- Insérer des images, des graphiques ou autres sans en mentionner la provenance » [36].

V.2 Définition du plagiaire :

C'est l'auteur d'un plagiat. Selon l'encyclopédie libre Wikipédia, le « plagiaire » est celui qui s'approprie indûment ou frauduleusement tout ou partie d'une œuvre littéraire, technique ou artistique (et certains étendent ceci — par extension — à un style, des idées, ou des faits).[26]

V.3 Les formes du plagiat

Selon la terminologie utilisée par Christiane Médaille (2005)¹, il existe plusieurs types de plagiat :

- Le «plagiat accidentel»,
- Le «plagiat intentionnel» et
- Le «cyberplagiat».

⁵ Ces définitions sont tirées de plusieurs sources mentionnées en bibliographie notamment [11], [31], [33], [34],.....

V.4 Le plagiat du point de vue juridique :

Plagier est non seulement un acte malhonnête, mais aussi une infraction qui peut entraîner des sanctions. Juridiquement, le plagiat pourrait également être qualifié de « *délits de contrefaçon* » dans certains cas (lorsque le droit d'auteur s'applique) et être ainsi sanctionné par un juge.

V.5 Définition du plagiat selon la législation Algérienne :

Le décret n° 933 du 28 juillet 2016 définit le plagiat comme tout travail établi par l'étudiant, l'enseignant chercheur, l'enseignant chercheur hospitalo-universitaire, le chercheur permanent ou qui conque participe à un acte de falsification de résultats ou de fraude revendiqués dans les travaux scientifique ou dans n'importe quelle autre publication scientifique ou pédagogique.

V.5.1 Les différents actes du plagiat selon la législation Algérienne :

Selon le décret n° 933 du 28 juillet 2016 sont considérées comme acte de plagiats les actions suivantes :

- Citation ou reformulation totale ou partielle d'idées ou informations ;
- Texte, paragraphe, extrait d'un article publié, ou extrait d'un ouvrage, magazine, études, rapport ou sur site internet sans la mention de leurs sources et ses auteurs ;
- La citation d'extraits d'un document sans les mettre entre parenthèse et sans mention de leurs sources et ses auteurs ;
- L'utilisation de données particulières sans préciser la source et ses auteurs ;
- L'utilisation d'un argument ou d'une référence sans la mention de sa source et ses auteurs ;
- La publication d'un texte, article, polycopie ou rapport réalisé par une institution ou établissement et le considérer comme un travail personnel ;
- L'utilisation d'une production artistique ou l'insertion de cartes géographiques, images, courbes graphiques, tableaux statistiques, schémas dans un texte ou article sans référence à son origine, sa source ainsi que ses auteurs ;
- Traduction complète ou partielle sans citer la source ;
- Inscription de son nom dans un travail de recherche sans participation à son élaboration ;

V.5.2 Les sanctions contre le plagiat selon la législation Algérienne.

Tout acte de plagiat au sens de l'article 3 du présent décret et ayant un rapport avec les travaux scientifiques et pédagogiques expose son auteur à des sanctions selon les cas suivants:

Cas de plagiat commis par l'étudiant dans :

- Mémoires de licence,
- Master,
- Magistère
- Thèses de doctorat

Plagiat détecté avant ou après la soutenance conduit à l'annulation de la soutenance ou au retrait du titre pour les mémoires de licence, de master, de magistère et thèses de doctorat,

Cas de plagiat commis par l'enseignant chercheur dans :

- Activités pédagogiques ;
- Activités scientifiques ;
- Mémoires de magistère ;
- Thèses de doctorat
- Travaux d'habilitation
- Publication

Plagiat détecté lors des activités pédagogiques et scientifiques, les mémoires de magistère et les thèses de doctorat et autres projets de recherche ou travaux d'habilitation universitaire, ou toute autre publication conduit à l'annulation de la soutenance ou au retrait du titre acquis ou à l'annulation ou au retrait de la publication.

V.6 Comment éviter de plagier ?

On peut éviter le plagiat par la citation de toutes les sources directe ou indirecte utilisées dans le travail de recherche.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. François Ascher, Les enjeux de la mobilité et des transports urbains dans les villes d'aujourd'hui et de demain, [en ligne], www.ville-en-mouvement.com/.../les-enjeux-de-la-mobilite-et-des-transports-urbains (consulté le 18/01/2017)
2. AFNOR, 2009, Références bibliographiques partie 2 documents électroniques, documents complets ou parties de documents. NF ISO 690-2 ; Z44-005-2. Février 1998. La Plaine Saint Denis : AFNOR, 18 p.
3. AFNOR, 2009, Références bibliographiques : contenu, forme et structure. [ISO 690, Z44-005. Décembre 1987. La Plaine Saint Denis : AFNOR, 13p.
4. Michel BEAU, 2013. l'art de la thèse, collection grands repères, 202p.
5. BOUDIA Dalila et NADJI Fatima, 2012. Rédiger et citer des références bibliographiques [en ligne]. Disponible sur : <http://referencesebibliographiques.insa-lyon.fr/sites/refbibli.insa-lyon.fr/files/RefBibli.pdf>, (consulte le 20/11/2016)
6. Bibliothèque de l'INSA de Toulouse, Guide pour la rédaction des références bibliographiques <http://www.insa-toulouse.fr/fr/bib.html>, [en ligne], https://bib.insa-toulouse.fr/resources/formation/guide_redaction_biblio_2011.pdf?. (consultée le 12/11/2016)
7. Bibliothèque, Collège François-Xavier-Garneau, 2009. Comment rédiger une bibliographie [en ligne], <http://www2.cegep-fxg.qc.ca/biblio/documents/Comment%20r%C3%A9diger%20une%20bibliographie.pdf>, (consulté le 20/1/2016).
8. a/ Bibliothèque, ISIT, Rédiger et citer des références bibliographiques, Guide méthodologique, [en ligne], http://bibliotheque.isit-paris.fr/documents/bibliotheque/Normes_Bibliographiques.pdf. (consultée le 12/11/2016)
b/ Bibliothèque. ISIT, *Rédiger et citer des références bibliographiques*, [en ligne], http://bibliotheque.isit-paris.fr/documents/bibliotheque/Normes_bibliographiques.pdf, (consulté le 09/10/2016).
9. Christiane MÉDAILLE, 2005. «Plagiat», Bibliothèque des sciences de l'éducation, UQAM, consulté le 16 juin
10. C. Miconnet, A. Fallier, 2012. Bibliographie et références bibliographiques, SCD de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, dernière mise à jour le 3 avril 2012. 2 / 10.
11. Centre de documentation Institut et Haute Ecole de la Santé la Source, Règles et normes pour les citations et les références, [en ligne], <http://www.hesav.ch/docs/default-source/biblio-docs/apa-6-provost/regles-et-normes-pour-les-citations-et-les-references.pdf?sfvrsn=6>, (consulté le 09/10/2016).
12. Collège Ahuntsic, comment citer vos sources, [en ligne], http://pagesped.cahuntsic.ca/sc_sociales/psy/methosite/consignes/citersource.htm#texte, (consulté le 04/08/2016).
13. Collège de Maisonneuve, 2014, GUIDE pour rédiger une bibliographie et citer ses sources, en [En ligne] https://www.cmaisonneuve.qc.ca/wp-content/uploads/2014/11/guide_bibliographie_sources.pdf ,(consulte le 05/°8/2016)
14. Didier DUGUEST, 2008. Citer ses sources, IEMN-IAE Nantes.
15. Francine SYLVAIN, 2006. Guide de présentation des citations et des références bibliographiques 2^{ème} édition revue et augmentée.
16. Hanka HENSENS, 2004. rédaction de bibliographie, Les normes et les usages IRD Montpellier Centre de Documentation
17. HES.SO, haute école de travail social Genève, 2012. Références bibliographiques, https://www.hesge.ch/hets/sites/default/files/contribution/references_bibliographiques_2012_0.pdf
18. Michel KALIKA, 2014. le mémoire de master : mobiliser internet pour réussir à l'université et en grande école, 3^e édition DUNOD, 210p.
19. André LAURENDEAU, [En ligne].<http://www.claurendeau.qc.ca/normes-de-presentation/bibliographie-mediagraphie/mode-de-classement-des-references-dans-la-bibliographie>, (consulté le 01/12/2016).

20. Les normes de présentation d'un travail de recherche, [en ligne] <http://www.collegeahuntsic.qc.ca/sites/default/files/public/departements/histoire-geo/documents/normes.pdf>, (consulté le 10/11/2016).
21. Université de lorraine, bibliothèque universitaire, guide de rédaction des références bibliographiques
22. Université Laval Bibliothèque, Comment citer un document électronique, [en ligne], <http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/citedoce.html>, (consultée le 12/11/2016).
<https://www.bibl.ulaval.ca/infosphere/sciences/evaciter2.html>
23. <https://www.unamur.be/plagiat/definition>, (consultée le 02/01/2016).
24. <https://survey.unamur.be/index.php/784813/lang-fr>, (consultée le 02/10/2016).
25. https://www.hesge.ch/hets/sites/default/files/contribution/references_bibliographiques_2012_2.pdf, consulte le (01/12/2016).
26. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Plagiat>, (consultée le 12/09/2016).
<https://www.compilatio.net/le-plagiat-definition/>
27. http://plagiat.ec-lille.fr/FAQ_Plagiat.htm, (consultée le 12/10/2016).
28. <http://www.bibliotheques.uqam.ca/informations/bibliocliq/dossiers/plagiat.html>, 2007, en ligne. (consultée le 19/11/2016).
29. <http://www.claurendeau.qc.ca/normes-de-presentation/citations-plagiat-et-paraphrase/maitriser-l-art-de-faire-des-citations-textuelles/quantite-de-citations-dans-un-travail>, (consultée le 21/11/2016).
30. La méthode auteur-date
http://sites.uclouvain.be/infosphere/fichiers_communs/module7/regles.html, (consultée le 21/11/2016).
31. http://responsable.unige.ch/assets/files/Citer_Sources_Duquest.pdf
32. <http://www.fce.dz/wp-content/uploads/2017/10/revue-presse-15-octobre-2017.pdf>, (consulté le 17/10/2017). Revue de presse,
33. http://plagiat.ec-lille.fr/FAQ_Plagiat.htm (consulté le 04/08/2017); Qu'est-ce que le plagiat ?
34. <http://ciep.be/images/BoiteAOutils/FichePedagEspellette/F.Ped.Esper58.pdf>, (consultée le 22/11/2016).
35. <http://jeanmarc.odns.fr/tutos/word/note-de-bas-de-page-et-citation-bibliographique.pdf>, (consultée le 21/10/2016).
36. <http://www.btb.termiumplus.gc.ca/redac-chap?lang=fra&lettr=chapsect12&info0=12.2>
37. <http://www.univ-constantine2.dz/blog/arrete-n-933-du-28-juillet-2016-fixant-les-regles-relatives-à-la-prevention-de-la-lutte-contre-le-plagiat-5760/>